

**2026 – PACTE D'ENGAGEMENT EN
CHANTIERS & STAGES À CARACTÈRE ÉDUCATIF
dit « argent de poche »**

ENTRE LE PARTICIPANT

NOM :

Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél portable :

adresse e-mail :

Numéro de sécurité sociale :

Situation :

Lycéen, établissement :

Classe :

Autre, précisez :

Recensement effectué en Mairie : ☐ Oui ☐ Non

Journée défense et citoyenneté effectuée : ☐ Oui ☐ Non

Moyen de transport :

Taille de vêtement :

Pointure :

ENTRE LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél portable :

Adresse e-mail :

Tél professionnel :

Lien de famille :

☐ père

☐ mère

☐ tuteur

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ☐ Photocopie de la carte d'identité du participant ;
- ☐ N° sécurité sociale du participant ;
- ☐ Attestation de responsabilité civile ;
- ☐ Justificatif de domicile (facture d'électricité / eau / téléphone) ;
- ☐ RIB au nom du participant sur un compte dit courant (Les RIB au nom des parents ne sont pas acceptés).
- ☐ Annexe 1 « disponibilités du participant »

ET ENTRE LA STRUCTURE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Représentant de la structure : (Nom prénom et qualification)

DURÉE ET DESCRIPTION DU CHANTIER

Actions à visée :

☐ citoyenne ☐ éducative ☐ culturelle ☐ sociale ☐ environnementale

ACTIVITÉS :

Tâches à réaliser :

Horaires :

Lieu :

Dates retenues :

Encadrant technique :

Encadrant pédagogique :

CE PACTE PORTE SUR UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Le participant s'engage à :

- réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives ;
- respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur des chantiers à caractère éducatif ;
- se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affectation ;
- tenir informé son référent dans la structure de l'évolution de son projet.

La structure s'engage à :

- préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif (nom de l'encadrant et des responsables, lieux de rendez-vous, horaires) ;
- informer précisément des tâches à réaliser avec l'aide de l'encadrant technique ;
- assurer un suivi régulier du chantier pour vérifier le respect des engagements et réaliser un bilan à la fin du chantier.

Gratification : cf. FAQ – Question 2

Fait à

Le

SIGNATURES

Du participant
prénom

De la structure (commune ou précédée du nom et
association) avec le cachet et nom
du signataire

Le tuteur (si participant mineur)
précédée du nom et prénom

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Madame, Monsieur :

en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel l'enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à au dispositif Chantiers et stages à caractère éducatif dit « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire ;
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune à l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

autorise l'enfant : Nom :

Prénom :

☐ à participer aux dispositifs **CHANTIERS ET STAGES À CARACTÈRE ÉDUCATIF** dit « Argent de poche » et à percevoir sa gratification de fin de mission sous la forme d'un versement sur compte bancaire ou en espèce pour un montant maximal de 15 € par jour.

☐ à être véhiculé par les tuteurs pour les besoins du chantier.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ J'autorise les prises de vue de l'enfant ;

☐ Je refuse les prises de vue de l'enfant.

Fait à :

le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Disponibilités du participant

Semaines disponibles du 1er juillet au 30 septembre <i>20 jours maximum par jeune seront retenus pendant la période estivale</i>			
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au
Du	au	Du	au

Autres périodes de congés scolaires <i>10 jours maximum par jeune seront retenus sur ces 4 périodes scolaires</i>		
Vacances de la Toussaint	Du	au
	Du	au
Vacances de Noël	Du	au
	Du	au
Vacances d'hiver	Du	au
	Du	au
Vacances de printemps	Du	au
	Du	au